

UN NUMERO 10 C.

LE

PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

On s'abonne à LYON, au Bureau du Journal, place de la Platière, 12; à PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^{ie}, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

(Les Abonnements et les Annonces se paient d'avance.)

Le Peuple Souverain paraît tous les Jours, excepté le Dimanche, et donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du PEUPLE SOUVERAIN, doit être adressé franco au Directeur-Gérant.

Peix de l'Abonnement:

	Trois mois.	Six mois.	Un an.
LYON,	8 fr. 50 c.	16 fr.	30 fr.
DÉPARTEMENTS, 12	22	40	

Annonces, 25 c.—Réclames, 40 c.

Sommaire.

De l'association. — Séance du conseil municipal. — La constitution. — Le club de la Révolution à Barbès. — Grandes nouvelles de Naples. — Troubles à Guéret. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Séance de l'assemblée nationale. — Presse lyonnaise. — Chronique locale: ruses électORALES. — Faits divers, un enfant du miracle, brochure du citoyen Guizot, etc. — Feuilleton: les Dames au voile noir.

Lyon, 20 Juin 1848.

DE L'ASSOCIATION.

Pour que la révolution de Février porte ses fruits, il faut que faite par le peuple, elle soit aussi pour le peuple, que dès lors il puisse prendre place au banquet dressé par la nature, et que cette fois au moins notre patriotisme ne soit pas, comme en Juillet, escamoté en faveur des puissants de la terre; donc il faut lui fournir les moyens d'organiser le travail. Je l'ai dit dans une précédente lettre, si l'Etat veut venir en aide à tous ceux qui souffrent, il ne le peut pas par du numéraire; donc il faut qu'il crée du papier-monnaie, et par ce moyen, il pourra pourvoir à tous les besoins et fera de grandes choses. Il régularisera le régime hypothécaire, créera des banques industrielles et commerciales, et sera à même d'organiser le travail par l'association. Je l'ai dit également, l'association ne saurait être une entreprise de compagnie, car alors la spéculation financière et particulière en serait le résultat: l'association ne peut pas, non plus, être l'objet d'une entreprise par les ressources personnelles des ouvriers; car ces ressources seront toujours trop minimes pour assurer le succès de l'association; donc, pour qu'une entreprise industrielle puisse fonctionner et arriver à bonne fin par le travail associé, il faut que l'Etat intervienne comme commanditaire par du papier-monnaie, et ne prenne pour sa part de coopération qu'un minime intérêt, s'il juge à propos de se faire payer ses bons offices. Dès lors, les ouvriers pourront fonder des ateliers nationaux où ils conserveront toute liberté individuelle; car ils pourront, jusqu'à ce qu'ils soient familiarisés avec le système d'as-

sociation générale, commencer par la création d'un magasin central où chaque chef d'atelier, ou chaque ouvrier, ayant des ustensiles et les outils spéciaux de sa profession, pourra aller prendre du travail et le rendre confectionné moyennant un salaire proportionnel et partagé après l'inventaire des bénéfices. Comme les ouvriers n'ont pas l'habitude des affaires commerciales, je pense que l'assistance de gens compétents du commerce leur sera nécessaire et salutaire; et au fait, pourquoi repousseraient-ils nombre de petits industriels et nombre de petits commerçants qui, sortis de leurs rangs, n'ont rencontré par l'effet de l'antagonisme, que déboire, engendré par la concurrence? Ces hommes, sortis du peuple, ont-ils cessé d'en faire partie? Non, tout ce qui a un cœur généreux, tout ce qui sait comprendre combien est abrutissante la souffrance, et veut en tarir la source, est un homme à recevoir et non à repousser. Je crois donc que si le gouvernement républicain veut être conséquent avec sa devise: Liberté, égalité, fraternité, il faut qu'il soit réellement le gouvernement de tous par tous et pour tous.

Auguste MORLON.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 19 juin 1848.

Présidence du citoyen GRILLET, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire.

Le citoyen FAYOLLE fils, secrétaire provisoire, comme étant le plus jeune.

La séance est ouverte à six heures. Les membres présents sont les citoyens Fraisse (Ch.), Edant (Gab.), Chavent, Valois, Régné, Morel, Reveil, Noailly, Vachez, Carle (Ph.), Hobitz, Loyson, Bonnardel, Brossette, Ravu, Rave, Brevard, Bernard, Bredin, Morellet, Ducarre, Bouchardy, Dervieux, Pain, Seriziat (Henri), Prost, Faure (Bruno), Hodieu, Pailleron, Morlon (Auguste), Baco, Ricard, Métra, Chipier, Fayolle fils, Piatton, Piliot-Colletta.

Le citoyen Piatton donne sa démission pour cause d'incompatibilité comme étant beau-frère du citoyen Ravu.

Le citoyen Dervieux, qui a été nommé dans deux sections, annonce qu'il opte pour la section d'Orléans.

Le conseil procède à la nomination d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

Le nombre des votants est de 57.

Le citoyen Vachez est nommé secrétaire.

Le citoyen Fayolle fils est nommé secrétaire-adjoint.

Le citoyen Vachez fait une petite allocution au conseil, pour le remercier de ce qu'il a bien voulu l'élire.

Le citoyen Fayolle en fait autant.

On procède ensuite à la désignation de plusieurs commissions, telles qu'intérêts publics, finances, contentieux.

Les commissions sont composées de la manière suivante:

Intérêts publics:

Les citoyens Bouchardy, Bredin (Raph.), Brevard, Brossette, Faure (Bruno), Carle (Ph.), Chavent, Chipier, Ducarre, Edant, Grillet, Métra, Morel, Morlon, Rave, Ravu, Régné, Valois.

Finances:

Les citoyens Bernard, Bonnardel, Briandès, Dervieux, Fayolle fils, Fraisse, Grangé, Hobitz, Pain, Piliot-Colletta, Prost, Reveil, Ricard.

Contentieux:

Les citoyens Baco, Hodieu, Loyson, Morellet, Pailleron, Seriziat (Henri), Vachez.

Le citoyen maire fait un exposé de la situation de la ville au 6 juin, et dit que le citoyen maire fait à Paris des efforts incessants auprès du gouvernement afin de faire autoriser la ville à contracter un emprunt; que le citoyen maire délégué a également fait toutes instances pour obtenir ladite autorisation, et que lui, citoyen Grillet, fera de même que ses devanciers.

Une discussion s'établit sur un chapitre de l'exposé relatif aux chantiers nationaux, qui est de 50,000 fr., que le citoyen maire croit devoir être dû à la ville par le gouvernement. Le citoyen Chipier prétend que s'il y a urgence à la perception de l'impôt des 55 c., on ne réclamerait pas les 50,000 fr. Dans le cas contraire ces sommes seraient dues par l'Etat.

Le citoyen maire annonce qu'il faudrait pour le service du mois de juin 400,000 francs sans rien préjuger sur le mois de juillet; que si l'on ne peut faire cet emprunt, on sera forcé de suspendre les paiements.

Le citoyen Loyson fait observer que si l'on vient à régulariser le travail des chantiers nationaux, on renverra plusieurs travailleurs qui ne sont pas de la ville ni des villes suburbaines, et qu'aussitôt que ce travail serait régularisé les ouvriers étrangers seraient contraints de quitter la ville sous peine d'être arrêtés comme vagabonds.

Le citoyen Hobitz demande que puisque le gouverne-

FEUILLETON.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

LES DAMES AU VOILE NOIR.

1^{er}. — Quelles sont-elles?

Pendant l'été de 1835, vers cinq heures, quand la chaleur du jour commençait à devenir moins vive, deux jeunes hommes, l'un Français, l'autre Italien, se promenaient lentement sur le boulevard de l'Opéra. Chacune des femmes qui passaient près de ces lions attirait leurs regards et devenaient, presque toujours, l'objet d'un éloge ou d'une plaisanterie. L'Italien surtout, dont les traits réguliers et la facile tournure faisaient un charmant cavalier, accompagnait ses observations d'un sourire singulièrement fat et qui formait un contraste bizarre avec la mélancolique expression de sa physionomie. Tandis qu'ils devisaient gaiement, en jeunes hommes habitués aux succès, ils aperçurent une femme, le visage caché sous un voile épais, et qui se hâtait de traverser précipitamment le boulevard. Le Français, charmé de l'élégante distinction du costume de l'inconnue, et à qui un coup d'œil avait suffi pour remarquer sa piquante démarche, voulut hâter le pas pour la suivre.

— Savez-vous que vous excitez vivement ma curiosité? Ne pouvez-vous m'avouer quelle ravissante dona vous a converti si dévotement à la religion des femmes voilées?

— Si, vraiment! Allumons des cigarettes et écoutez-moi.

Quoique Florence soit une capitale, Florence n'en ressemble pas moins, sous maints rapports, à une petite ville. Les plus frivoles incidents y occupent la curiosité générale, et il est à peu près impossible d'y dérober sa vie privée aux ardentes investigations qui entourent chacun, et particulièrement les étrangers. Cependant, à l'époque où j'habitais Florence, c'est-à-dire il y a sept ou huit ans, une famille était parvenue à déconcerter tous les espionnages et à garder intact le mystère dont elle s'entourait.

Cette famille, composée de deux dames, habitait le palais Guigni et n'en sortait jamais qu'en voiture; encore n'était-ce que pour se rendre le matin, de très-bonne heure, à l'une des premières messes célébrées dans l'église de Santa-Felicità. Parfois, quand la nuit couvrait la ville, elle faisait une promenade, mais leur calèche évitait les lieux fréquentés et se dirigeait toujours vers quelque lieu solitaire où l'on ne pouvait la suivre sans importunité flagrante. Au reste, à la promenade comme à l'église, des voiles noirs dérobaient, aux regards les plus habiles, les visages des deux femmes. Cependant on avait pu observer, dans le court trajet qu'elles parcouraient à pied, depuis l'entrée de l'église jusqu'à la chapelle où elles allaient s'agenouiller, des indices d'où l'on pouvait tirer diverses suppositions. L'une des inconnues semblait âgée, tandis que tout attestait la jeunesse de sa compagne. Il y avait, dans la démarche de cette dernière, une grâce méridionale, remarquable même à Florence, cette patrie des plus belles et des plus passionnées Italiennes. On avait encore remarqué la grâce de son petit pied, enfermé dans un joli soulier de satin noir, et les formes exquises de ses mains, toujours hermétiquement recouvertes de

gants mignons. Deux valets, un cocher, une femme de chambre et un majordome mulâtre qui les accompagnait partout, formaient leur maison. Quand les domestiques allaient faire des emplettes en ville, ils répondaient poliment, mais d'une manière évasive, aux questions qu'on leur adressait sur leurs maîtresses, payaient comptant jusqu'aux moindres bagatelles, et se retiraient en laissant aux curieux leur ignorance et leur désappointement.

Il en fallait moins pour mettre tout Florence en ruine et la tenir en alerte. Chacun s'évertuait donc à combiner des ruses et à faire des expéditions pour conquérir cette Toison-d'Or; mais les Argonautes ne purent découvrir seulement de quelle façon les inconnues étaient arrivées à Florence. Venaient-elles de l'étranger ou de l'intérieur de l'Italie? Une chaise de poste ou un bâtiment avaient-ils servi de dragon à ces magiciennes? Rien n'avait pu révéler, même ces insignifiants détails! Jamais un mot n'était sorti de leurs lèvres pour apprendre du moins à quelle nation elles appartenaient! Jamais on ne les avait entendus parler aux domestiques. Tous d'ailleurs, y compris le majordome mulâtre, s'exprimaient en bon italien, et ne paraissaient que depuis peu de temps au service des deux étrangères.

Pour complaire aux beaux yeux noirs de la plus charmante dona, je résolus de pénétrer le mystère de ce dédale dont les plus hardis n'avaient pu même franchir le seuil extrême. C'était d'ailleurs une entreprise qui souriait à mon audace; or mon audace, mio caro, était extrême à cette époque. Jeune, encouragé par des succès qui dépassaient mes espérances, accueilli avec une rare faveur, je ne doutais guère que la réussite pût ne pas réussir à une de mes tentatives, quelle qu'elle fût. Je me mis donc à l'enquête des dames inconnues.

Pour commencer les hostilités, il fallut me lever au point du jour, afin de me trouver avant les étrangers à l'église de Santa-Felicità, voisine de leur palais, et où elles venaient, comme je vous l'ai dit, entendre régulièrement, chaque matin, la première messe. Après être arrivé trop tard deux ou trois fois, je pris le parti de ne point me coucher et de passer la nuit devant le portail

— Non point, caro mio, dit-il. Respectons le mystère dont s'entoure une femme voilée. Toutes ces charmantes qui font sur le boulevard une délicieuse exhibition à découvert de leurs jolis visages nous appartiennent, et nous pouvons les regarder effrontément en face. Mais suivre celle-là qui se détourne de la foule, qui se dérobe aux regards, ce serait un manque de loyauté.

— Je ne vous croyais point capable de tels scrupules, mon cher Bellini, répliqua le Français en riant.

— Je n'ai point toujours professé une doctrine aussi rigoureuse, répondit le jeune maestro. C'est une leçon

ment doit 480,000 francs, on lui en fasse immédiatement la réclamation.

Le citoyen maire fait observer que le gouvernement a remboursé 200,000 francs, et que par conséquent il ne doit plus que 280,000 francs.

Le citoyen Bacot observe qu'il y a la question des 55 centimes qui est pendante: qu'en conséquence, avant de rien décider, il s'agit de renvoyer la question à la commission des finances.

Le citoyen Chipier observe que l'on peut prendre une décision relativement à la réclamation à adresser au gouvernement; que, pour ce qui est relatif à la perception des 55 centimes, le conseil peut renvoyer à la commission des finances et du contentieux, pour savoir si les 55 centimes ont été ordonnés par un décret du gouvernement ou seulement par un arrêté du citoyen Emmanuel Arago, commissaire du gouvernement.

Le citoyen Morellet insiste pour que l'examen de cette question soit renvoyé à la commission des finances.

Le citoyen Chipier insiste pour que l'on décide dès ce soir que la demande soit faite au gouvernement.

Le citoyen Valois observe qu'avant de former une question d'urgence au gouvernement, il faut bien formuler cette demande, car le gouvernement, sur un défaut de forme, peut tarder à répondre.

Le citoyen Chipier prétend que les chantiers ouverts à Lyon l'ont été sans doute par l'Etat; qu'en conséquence, le gouvernement doit en supporter les frais.

Le citoyen Edant observe que la question a été moins de droit que politique.

Sur la proposition du citoyen maire, le conseil décide que le compte-rendu des séances sera remis aux journaux qui les demanderont.

Le citoyen Noailly propose d'émettre un vœu pour l'adoption d'un projet de banque hypothécaire par l'Etat, et pour une émission de papier-monnaie.

L'examen du projet est renvoyé à la commission des finances.

Sur la demande du citoyen Ducarre, le citoyen maire fait connaître les attributions des différents adjoints.

Ces attributions sont ainsi réglées.

Les citoyens GRILLET, beaux-arts et garde nationale.
 FRAISSE, octrois et théâtres.
 BRIANDAS, contributions et voitures.
 RICARD, état civil et recrutement.
 PAIN, id. id.
 CHIPIER, police et voirie.
 EDANT, subsistances, pompiers et garde municipale.
 BONNARDEL, ports et rivières, crocheteurs et éclairage.
 BACOT, police de sûreté.

La séance est levée à huit heures moins un quart, et renvoyée au jeudi 22 courant.

LA CONSTITUTION.

Le jour approche où la discussion va s'ouvrir sur les clauses de notre pacte social.

Depuis 89, nous n'avons pas eu la main heureuse. La périodicité de nos révolutions est venue donner constamment tort aux combinaisons les plus mûrement discutées par nos assemblées délibérantes.

Le vice radical de ces constitutions ne serait-il pas dans le manque d'élasticité.

de la paroisse. Je me plaçai près du bénitier dès que les portes furent ouvertes, et j'attendis. Mon attente ne dura point longtemps. Un quart d'heure s'était à peine écoulé, quand je vis entrer celles qui me préoccupaient si vivement. Je leur présentai l'eau bénite; elles reçurent cette marque de politesse avec une sorte de stupéfaction, me firent une profonde révérence et se hâtèrent de gagner la chapelle. En sortant, elles me retrouvèrent encore à mon poste devant le bénitier, et les doigts étendus vers elles. Ma persistance parut les contrarier vivement; elles rejoignirent très-vite leur voiture, et quelque précipitation que je misse à vouloir leur donner la main et les aider à gravir le marche-pied, je ne pus arriver que pour voir s'éloigner au galop le carrosse; car c'était un véritable carrosse, et, dans sa simplicité élégante, de l'allure aristocratique.

Le lendemain, je revins à l'église avant l'ouverture des portes, mais inutilement, car les étrangères ne parurent plus. Un pareil désappointement m'accueillit les autres jours. Les dames au voile noir allaient entendre la messe à d'autres églises, sans en adopter exclusivement une seule, comme par le passé.

J'avais perdu ma première bataille, mais je m'organisaï bien vite pour pouvoir en livrer une seconde.

Je dirigeai mes attaques vers la résidence même de mes adversaires, et je choisiss le palais Guigni pour but de mes opérations belligérantes. Chaque soir, je venais errer sous les fenêtres, dans l'espérance de surprendre, à travers les volets toujours hermétiquement clos, quelque indice qui pût me mettre sur la trace du secret des inconnues. Tout ce que j'y gagnai fut l'achat, fait par mes ennemies, de deux gros dogues qu'on lâchait dans la cour intérieure qui ceignait le palais. Les affreux aboyeurs semblaient me sentir d'un mille de distance; à peine approchai-je du quartier, qu'ils se mettaient à pousser des hurlements. Dès qu'ils donnaient le signal, le majordome mulâtre, armé d'un fusil, commençait à monter la garde. Un fusil et un Argus, il en aurait fallu beaucoup moins pour piquer au vif un jeune homme, comme j'étais alors, ardent et habitué à voir réussir ses moindres caprices. C'était, en réalité, le premier obstacle que je rencontrais dans la vie, et quelque indifférent qu'il dût m'être au fond, il n'en devint pas moins pour moi une idée fixe qui me rendit presque malheureux.

J'essayai de gagner les domestiques, mais les émissaires que je leur envoyai eurent beau leur offrir de l'or, ils les trouvèrent incorruptibles. Il me fallut donc renoncer provisoirement à découvrir le secret des femmes voilées, et quoique j'y pensasse sans cesse, quoique mes amis m'accablèrent, surtout la dona aux yeux noirs, d'épigrammes sur mon peu de succès, je ne persistai pas moins à ne plus m'occuper d'elles pendant quatre mois entiers.

Une loi organique doit pouvoir élargir son cadre, ou plutôt être conçue de façon à ce qu'aucun progrès n'y soit comprimé.

Tout progrès qui s'accomplit en dehors des prévisions sociales librement consenties, ou violemment imposées, sera tôt ou tard une nouvelle cause de désordre.

Les actes de sociétés industrielles nous fournissent des exemples qu'il est peut-être bon de méditer.

Il y a deux sortes de sociétés commerciales d'un caractère bien tranché:

La société en commandite et la société anonyme.

Le but de ces deux sortes d'associations est le même: réunir, dans une pensée commune, les efforts et les ressources d'un grand nombre d'individus, pour accomplir une œuvre qu'un seul ne pourrait entreprendre et mener à bonne fin.

Chacune de ces deux combinaisons a sa raison d'être puisée dans la logique de ses forces constitutives.

La société en commandite est la mise en activité d'une idée, ou d'une industrie que le gérant crée d'abord, à ses risques et périls, en y engageant et son capital et son crédit. Comme la responsabilité qu'il accepte est avant tout personnelle, il se réserve un pouvoir suffisant pour parer aux éventualités. La garantie de sa gestion est tout entière dans la conservation de ses propres intérêts, auxquels d'autres intérêts viennent se mêler. Aussi toute initiation doit-elle lui être laissée. Les plus forts intéressés après lui forment un conseil de surveillance nommé par la généralité des actionnaires.

Le conseil de surveillance n'a qu'un droit d'examen et de contrôle; il ne gêne en rien l'action du gérant. Il est interdit à ce conseil de s'immiscer jamais dans l'administration. Le gérant seul peut nommer et révoquer ses employés.

N'est-ce pas l'image fidèle de la monarchie constitutionnelle?

Si, par des causes imprévues, l'argent vient à manquer dans la caisse, le conseil reste toujours dans son rôle passif; mais il refuse tout concours pécuniaire. Ne serait-ce pas le refus de l'impôt?

Le gérant tombe-t-il en déconfiture, toute sa fortune est compromise ou perdue; n'est-ce pas l'histoire d'un monarque qu'on renverse? Les autres perdent seulement la part qu'ils ont engagée dans l'entreprise. Une déconfiture royale n'entraîne-t-elle pas les privilèges à sa suite?

La société anonyme est la mise en œuvre d'une pensée commune, acceptée sans réserve par toutes les parties contractantes. Les risques sont égaux pour tous; personne ne joue que la part qu'il a engagée. La fortune collective seule court des dangers, mais nulle responsabilité personnelle n'est admise.

Voici comment fonctionnent ces sociétés.

La généralité des intéressés nomme des délégués qui se réunissent sous le nom de conseil de surveillance. Ce conseil nomme à son tour un conseil d'administration pris dans son sein, pour ne pas rompre l'unité, nécessaire à tout travail collectif; le conseil d'administration nomme un directeur soumis à l'approbation de la majorité des actionnaires. Ce directeur prépare le travail, propose les employés, débat les intérêts, mais n'oblige jamais la compagnie sans la participation du conseil d'administration. Ce conseil seul a le droit d'initiative. Le directeur n'a que voix consultative, il n'endosse pas les fautes sociales; sa responsabilité se borne aux cas ds

Ce temps écoulé, par une belle nuit, je m'armai d'une échelle de corde; je mis dans ma poche deux grosses boulettes de viande empoisonnée, et j'emplis d'or ma bourse. Comme le doit faire tout héros de roman, je joignis à cet attirail un poignard et deux petits pistolets. A peine arrivé près du mur d'enceinte, les dogues se mirent à aboyer; je leur jetai les boulettes. Bientôt un râle faible m'apprit que je n'avais plus rien à redouter des pauvres animaux. Aussitôt je jetai mon échelle de corde, que deux crampons de fer, noués à son extrémité, accrochèrent à la crête du mur. Je m'élançai résolument, et je me trouvai face à face avec un grand gaillard qui me terrassa, me jeta à terre, et plaça sur ma poitrine le plus large pied que jamais j'aie vu de ma vie; le tout accompagné d'une mine féroce, d'un visage jaune et d'un poignard qui brillait désagréablement, je l'avoue, à la clarté de la lune.

Au bruit de la courte lutte qui m'avait jeté à terre, une des deux dames inconnues accourut.

— Qu'ordonne votre majesté, et que faut-il faire de ce voleur? demanda le sacripant qui me tenait sous son pied.

A ce mot de majesté, j'oubliai mon péril pour tourner la tête et regarder l'inconnue; mais le pied posa si lourdement sur ma poitrine que je jetai un cri de douleur.

Que pensez-vous faire ici? me demanda celle à qui l'on donnait le titre de reine.

— Je suis un étourdi et non pas un voleur, répliquai-je. Si des périls ne semblaient me menacer, je regretterais beaucoup ma folle équipée, et je vous en demanderais le pardon.

— Comment vous nommez-vous?

— Bellini.

— Quoi! vous êtes ce jeune maestro qui vient d'obtenir tant de succès par la représentation d'un opéra buffa, et vous exposez votre vie pour surprendre le secret insignifiant de deux pauvres femmes qui n'ont rien de commun avec vous? Reconnaissez monsieur, ajouta-t-elle au domestique, en forme de péroraison.

Elle me fit une profonde révérence. Je me retirai un peu étourdi de ma chute, et plus encore des manières pleines de dignité dont l'étrangère avait usé à mon égard.

En m'éloignant, je voulus du moins jeter à la dérobée un regard sur elle; mais elle tenait caché, comme d'habitude, son visage sous un voile noir. Le majordome m'ouvrit la porte, me poussa dehors, et me montra son poignard. Puis, j'entendis les verrous se tirer, le double tour grincer dans la serrure, et je restai là, fort sot de l'issue de mon équipée.

(La suite prochainement.)

(La Presse).—S. HENRI BERTHOUD.

malversation. Les conseils se renouvellent par tiers tous les ans; le directeur est irrévocable.

Les sociétés en commandite meurent et laissent des ruines; les sociétés anonymes vivent plus longtemps que les constitutions françaises.

Si la société en commandite symbolise la royauté, ne trouverait-on pas dans sarivale les éléments d'une république?

Nos représentants choisiront-ils la société qui peut vivre, ou celle qui doit mourir?

Attendons-les à l'œuvre! (Monde Républicain.)

Le club de la Révolution
 A BARBÈS.

Frère,

La prison ne nous a enlevé que ta personne; ton âme est toujours en nous. Les yeux fixés sur ta place vide, nous y puisons le souvenir, l'exemple et l'espoir.

Nous ne t'exhortons pas au courage; nous savons que la persécution te retrempe. Nous ne te dirons rien de nos sympathies; nos cœurs et le tien vivent d'une vie commune.

Ce qu'il faut que nous te disions, si l'écho du monde extérieur n'a pu te le dire, c'est que la liberté, l'égalité, la fraternité sont en péril, et qu'une lutte déplorable peut s'engager, au nom du symbole sacré qui t'a fait deux fois martyr.

La réaction contre laquelle s'emportait, il y a quelques jours, l'un de ces généreux élans qui n'appartiennent qu'aux cœurs d'élite, la réaction grandit autour de nous à chaque heure. La République du privilège, aveugle auxiliaire de la royauté, se dresse et menace de barrer la route que, depuis soixante ans, la démocratie s'est péniblement frayée par la parole, par la plume et par le fer.

Une nouvelle crise sociale s'approche: la responsabilité en retombera sur ceux qui l'auront provoquée; grâce à l'incapacité des uns, au mauvais vouloir des autres, nous le disons avec une profonde tristesse, cette victoire de février, qui devait être, au point de vue humanitaire, le complément glorieux de l'œuvre de nos pères, ne laissera peut-être, dans l'histoire, d'autre souvenir que le souvenir d'un coup de vent entre deux tempêtes.

Quoi qu'il arrive, frère, le drapeau que ton bras a si courageusement soutenu, nous trouvera tous serrés autour de lui. Vienne la lutte, viennent l'organisation, nous ne ferons qu'un avec toi.

Nous t'attendons, à bientôt Barbès!
 9 juin 1848.

Les membres du bureau du club de la Révolution:
 A. Raisan, Chilsan, Arthur Dangeliers, Aimé Bauve, Millière, Kersausie, I. Langlois, Charles Furet, Dambel, Jouy.

Troubles à Guéret.

On lit dans le Peuple de Limoges:

« Guéret est jonché de cadavres. Douze paysans ont été tués. Le tocsin retentit dans toutes les campagnes. Telles sont les expressions d'une lettre arrivée à Limoges.

« Nous hésitons à livrer au public les renseignements que nous avons reçus. Chacun comprendra notre retenue, en présence d'événements qui se passent dans un département si près de nous; nous craignons de nous laisser aller à une indignation que nous avons peine à contenir. Avant peu nous connaîtrons la vérité, la vérité tout entière sur ces scènes d'égorgeement et de carnage. Quelle qu'elle soit, nous aurons le courage de la dire envers et contre tous; nous en prenons Dieu et l'éternelle justice à témoin!

« Deux escadrons du régiment de chasseurs et deux bataillons d'infanterie sont partis, hier matin, de notre ville pour Guéret.

« On nous annonce aussi le départ de M. Hippolyte Bac, avocat général, chargé de faire l'instruction sur ces faits déplorables. M. Ardant, substitut du procureur général, accompagne M. Bac. »

Correspondance particulière du Peuple Souverain.

Paris, 18 juin.

La place de la Concorde et la terrasse du jardin des Tuileries qui y fait face étaient hier, comme les jours précédents, les points de réunion d'une foule d'hommes qu'on pouvait estimer à plusieurs milliers.

A midi et demi, alors que les groupes étaient formés et que les discussions étaient déjà engagées, tout-à-coup les orateurs se sont vus abandonnés de leurs mobiles auditoires. A une clameur jetée, tous se précipitaient vers un même point, la grille d'entrée du jardin, gardée par un poste de la garde nationale. En un moment une foule compacte se pressait devant le corps-de-garde, et les hommes du poste se rangeaient en bataille, devant la porte, l'arme au pied.

Chacun se demandait ce qui avait donné lieu à cette alerte; ce ne fut que quelques minutes après qu'on en eut l'explication.

Un homme avait longtemps péroré au milieu d'un groupe; il avait peint l'anarchie sous les couleurs les plus sombres, et quand il avait cru son auditoire suffisamment préparé, il avait cru pouvoir terminer sa péroraison par un cri vigoureux de: « Vive Henri V! » Mais aussitôt des douzaines de bras s'étaient levés, et l'orateur aurait infailliblement subi un mauvais parti si, se glissant adroitement à travers la foule, il ne se fût rapidement esquivé. D'une seule traite il avait franchi l'espace qui le séparait du corps-de-garde, où il fut heureux de trouver un refuge.

Les plus animés demandaient qu'on leur livrât le fuyard, mais la bonne contenance et les sages observations de la garde nationale les ont facilement fait renoncer à leur projet. Cependant, plus d'une heure après, la foule n'avait pas complètement abandonné les abords du corps-de-garde.

— Hier soir, à sept heures et demie, par une pluie battante, deux groupes stationnaient encore. L'un au bas du péristyle du palais de l'Assemblée nationale, l'autre sur la place de la Concorde, non loin de l'obélisque. Quelques rares parapluies abritaient leurs heureux propriétaires, au grand dommage de leurs voisins qui en recevaient le trop plein. Mais ni la pluie, ni l'heure du dîner n'empêchèrent les intrépides auditeurs de prêter toute leur attention à un jeune homme qui exposait le système de la république démocratique sociale. Au plus fort de l'ondée, on les entendait applaudir, battre des mains, en agitant leurs casquettes en l'air, comme ils eussent pu le faire dans le club le mieux abrité.

— Quelques groupes stationnaient ce soir à la porte Saint-Denis et vers la porte Montmartre.

— Déjà dans les campagnes du département de la Meurthe, on ne s'entretient que de l'avènement de Louis Bonaparte au trône.

On le regarde comme chose prochaine. Un vigneron d'Art-sur-Meurthe disait naïvement, il y a quelques jours, à quelqu'un, qu'on lui avait assuré que le prince Napoléon-Louis donnait un milliard à la France pour être empereur.

Si c'est là ce qu'on appelle des tentatives réactionnaires, elles sont, en vérité, trop absurdes pour être à redouter.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 17 juin.

Le citoyen Flocon, ministre du commerce : Citoyens représentants, je veux d'abord expliquer bien nettement le motif qui m'amène à cette tribune. Il est exact de dire qu'une conversation entre moi et l'orateur a été dévoilée. Si l'Assemblée veut que je m'explique sur ce que j'ai pu dire alors, je suis prêt à le faire.

Si l'Assemblée, au contraire, veut traiter d'abord la question relative à des faits douloureux pour nous comme pour tous, je suis prêt à laisser la tribune au ministre que ces faits concernent. (Oui! oui!)

Le citoyen Dabaux : Les faits qui viennent d'être signalés ne sont pas isolés. Dans la Haute-Garonne, l'impôt des 45 centimes a soulevé d'énergiques résistances; des percepteurs ont été menacés, maltraités; mais ce qu'il y a de grave, c'est que la plupart des contribuables ne peuvent payer, et que ceux qui le peuvent sont menacés de mort et d'incendie dans le cas où ils acquitteraient la contribution.

Je voudrais savoir ce que le gouvernement veut faire dans ces circonstances, et quelles mesures adoptera le ministre de l'intérieur.

Le citoyen Desjourns : Je viens signaler un fait semblable pour le département de Tarn-et-Garonne. On a planté un arbre de la liberté avec un drapeau noir et un crochet, et on a juré de ne pas payer l'impôt des 45 centimes. (Agitation.) J'ajoute que j'ai pris, au nom de l'Assemblée, vis-à-vis le département de Tarn-et-Garonne, l'engagement que l'impôt serait supprimé. (Vive interruption. A l'ordre! à l'ordre!)

Le président : Il n'est pas permis de faire un appel à la violation des lois... Je vous rappelle à l'ordre. (Oui! oui!)

Le citoyen Destours : Je ne viens pas contester le droit dont on vient d'user à mon égard; j'ai été entraîné par le sentiment d'une sympathie profonde que m'inspirent les malheurs de mes compatriotes...

Le président : La sympathie ne se témoigne pas par un appel à la violence; je vous rappelle encore à l'ordre.

Un membre : Ce que vient de dire le citoyen Destours est fort grave. Je demande si la promesse a été faite avant ou après l'élection.

Le citoyen Destours : J'ai fait cette promesse avant mon élection, avec la conviction que la République ne voudrait pas opprimer le pauvre peuple. (Rumeurs prolongées.)

Le citoyen Duclerc, ministre des finances : L'Assemblée jugera jusqu'à quel point elle peut accepter les explications personnelles de l'orateur. Mais le fait signalé est une révélation. Si l'honorable membre a agi avec de bonnes intentions, beaucoup d'autres ont fait les mêmes promesses avec des intentions mauvaises. (Exclamations.)

Voix diverses : Par qui? Vous manquez à la chambre. (A l'ordre!)

Le citoyen Duclerc : Le citoyen Larochejaquelein, qui m'accusait hier dans un bureau d'où j'étais absent... (Rumeurs.)

Une voix : Va-t-on continuer longtemps ainsi?

Le citoyen Duclerc : Le citoyen Larochejaquelein m'accuse d'insulter l'Assemblée. Ce serait, permettez-moi de vous le dire, une bêtise. (Nouvelle interruption.) Je n'insulte pas l'Assemblée; mais je rappelle que quatre élections ont été faites aux cris de : *A bas les 45 centimes!* et j'ajoute qu'il a été dit que si certaine élection avait lieu, l'impôt des 45 centimes serait aboli.

Maintenant j'arrive aux interpellations. Les honorables représentants de la Creuse sont aussi intéressés aux intérêts de leur département; ils sont venus au gouvernement trois fois avec une politesse dont je leur rends grâce, et ils ont décidé que les interpellations seraient renvoyées à lundi; c'est alors qu'un représentant étranger à la localité a manqué à la politesse qu'il devait. (Bruit. — Non! non!) J'ai le plus profond respect pour l'Assemblée, mais je veux qu'on ait pour moi, comme homme et comme ministre... (Nouvelle interruption.)

Je dis que le citoyen Pierre Leroux a manqué aux plus simples procédés.

Voix nombreuses : Ce n'est pas la question. (Bruit, agitation.)

Le citoyen Duclerc, ministre des finances : Je dis qu'il est dans les plus simples convenances que des hommes qui ont à débattre une question politique viennent d'avance s'entendre, et que l'un d'eux ne monte pas à cette tribune sans en prévenir celui qui doit lui répondre. (Mouvements divers. Heureusement le membre est en mesure de répondre, et j'arrive aux faits. (Ah! ah!)

Lorsque le gouvernement provisoire décréta l'impôt de 45 centimes, cet impôt fut payé. Mais depuis, des explications, des observations ont été faites; on a dit : nous ne paierons pas l'impôt tant qu'il n'y aura pas sanction par l'Assemblée nationale. L'Assemblée a été réunie et elle a sanctionné cet impôt. Tout-à-coup, par des accès venus on ne sait d'où, ou plutôt on sait trop bien d'où (bruit), un ralentissement s'est manifesté dans la perception de l'impôt, et il faut bien le dire, ce refus d'impôt, ou plutôt ce ralentissement dans la perception, s'est trouvé coincider avec les mouvements des ennemis de la République.

Maintenant, avons-nous eu raison d'établir cet impôt? (Vive agitation.) On nous a reproché que cet impôt pesait sur le pauvre et non sur les riches; il n'en est rien, messieurs, et la plus simple réflexion le prouve.

L'impôt ne pèse pas sur les pauvres; si les honorables membres avaient lu les circulaires du gouvernement, ils auraient vu que le gouvernement a pris soin des intérêts du pauvre. Il dit à ses agents : Si vous voyez impossibilité d'obtenir le paiement, ne poursuivez pas; mais là où il y aura mauvaise volonté, sévisez.

Quant au département de la Creuse, les faits cités sont vrais; on a planté un arbre avec un nœud coulant et on a dit : celui qui paiera l'impôt sera pendu. Une foule de paysans s'est dirigée sur Guéret avec des intentions peu rassurantes; la garde nationale s'est mise sous les armes; on a longtemps parlementé, et enfin, deux coups de fusil ont été tirés de la foule sur la garde nationale; deux hommes furent blessés. La troupe de ligne peut-être n'eût pas riposté, mais la garde nationale, qui est très-brave et aussi très-prompote, a tiré, et dix individus ont été tués. (Sensation.)

Mais y a-t-il justice à accuser le gouvernement de ces faits déplorables? Le gouvernement avait au contraire donné des ordres empreints de modération et d'humanité.

On nous a ensuite fait des reproches plus généraux; on nous a dit : Il fallait prendre de grandes mesures. Savez-vous ce que c'est que de grandes mesures? C'est le papier monnaie et l'impôt forcé. Jamais, tant que je serai au ministère, ces mesures ne seront présentées. On a dit aussi qu'il y avait de mauvaises mesures. Je répondrai, moi, qu'il y a aussi de mauvaises passions.

Le citoyen de Larochejaquelein : J'ai attaqué le projet du ministre et non le citoyen ministre; je me suis plaint que le projet n'était pas accompagné d'exposé de motifs. J'ai pu m'élever avec vigueur contre les mesures financières du ministre; c'est là un droit qui, certes, m'appartenait, et j'en ai usé; si mes attaques ont eu lieu en l'absence du citoyen ministre, qu'il ne s'en étonne pas, car il ne peut être à la fois dans tous les bureaux. Ce que je veux, que le citoyen ministre le sache bien, c'est que personnellement il n'y a en moi rien d'hostile contre sa personne.

Le citoyen Fayolle : Permettez au représentant de la Creuse, au commandant de la garde nationale de Guéret, de vous donner quelques explications. Les événements étaient trop graves pour n'avoir pas attiré tout d'abord notre attention. Nous en avons donc conféré avec le citoyen ministre des finances. Quant aux faits dont on vous a entretenus, ils ne se sont produits ici que par suite de l'indiscretion d'un collègue qui a cru devoir rappeler ce que je lui avais dit dans la salle des conférences. Maintenant il faut que la vérité tout entière soit connue.

Le département de la Creuse est pauvre. La plupart des propriétaires ne vivent pas de la terre, ils sont maçons et viennent à Paris. Cette année, il n'y avait pas de travaux, on leur a refusé des passeports et ils sont restés au pays dans une misère profonde. L'impôt des 45 c. ne pouvait être payé, et dans une commune un placard a été affiché où l'on menaçait de mort quiconque paierait l'impôt. L'homme qui l'avait affiché fut arrêté, d'autres encore, et tous furent conduits dans les prisons de Guéret.

Alors, de toutes les campagnes vint une foule menaçante pour délivrer les prisonniers. La garde nationale se leva en masse et se porta au devant des insurgés en dehors de la ville; on n'usa pas d'abord de rigueur, on parlementa pendant quatre heures, et on pouvait espérer que les insurgés se retireraient. Deux de nos collègues, qui sont en ce moment en congé, ont fait des efforts inutiles pour arriver à ce résultat; mais, vers le soir, les dispositions de la foule devinrent plus menaçantes, les fusils furent plus d'une fois dirigés vers la garde nationale; deux coups de feu furent tirés et la garde nationale fit feu à son tour.

Il y a eu des morts; c'est triste, c'est déplorable, et personne plus que moi ne le regrette, mais on ne peut méconnaître que la garde nationale n'a agi que pour le maintien de l'ordre et le respect des lois.

Le tocsin sonnait, et, jusqu'à ce que les détails soient connus, il faut attendre, d'autant plus que tout-à-l'heure, dans les couloirs, on me disait que cent hommes avaient été tués. (Vive émotion.)

Le citoyen Pierre Leroux : Je pense avoir accompli un devoir en interpellant le gouvernement sur les événements de Guéret; si j'ai eu tort de porter ici cette question, si en cela j'ai manqué aux usages parlementaires, il faut le pardonner à mon inexpérience. Mais j'avais le droit de faire ces interpellations; tout d'ailleurs m'y portait, mes sympathies pour ce pays où vivent des personnes qui me sont chères, et aussi le sentiment de l'humanité.

Maintenant, le gouvernement a-t-il fait tout son devoir? Au sortir de la révolution de Février, il y avait une chose à faire : il fallait songer à la nourriture du peuple...

Le citoyen Flocon : Le pain n'a jamais été à aussi bon marché.

Le citoyen Pierre Leroux : Quoique le pain soit à bon marché, il y a une immense partie de la population qui ne mange pas de pain. (Interruption.) Dans le département même de la Creuse, il y a une grande quantité d'habitants qui ne mangent pas de véritable pain; direz-vous aussi que tout le monde mange de la viande, quand il est certain qu'il n'y a que huit millions de Français qui puissent en manger? (Allons donc! allons donc! — Agitation.)

L'orateur revient sur la question qu'il a soulevée hier relativement au revenu net et au salaire; c'est déjà, dit-il, une grande vérité qu'a prononcée M. le ministre, qu'il fallait s'occuper sans relâche de l'agriculture, et je suis heureux de l'avoir hâtée par mes interpellations.

Voix nombreuses : Non! non!

Le citoyen Pierre Leroux : Si vous le voulez, je n'ai pas hâte, mais je dis qu'il aurait fallu s'occuper de cette grave question dès le lendemain de la révolution de Février. (Bruit.) Je dis que l'agriculture, sous l'empire du régime actuel, ne peut pas faire de progrès; la propriété foncière...

Plusieurs voix : Nous perdons notre temps.

Le citoyen Antony Thourret : Nous avons entendu, dans une précédente séance, les théories du citoyen Pierre Leroux. Nous allons en entendre la pratique. (Interruption prolongée.)

Le citoyen Pierre Leroux : Citoyens, on ne conteste déjà plus cette vérité que la population manufacturière est trop considérable et que l'agriculture ne peut pas faire de progrès. Pour qu'elle en fasse, il faut des consommateurs, et il y en aurait si l'on possédait de quoi acheter de quoi consommer; car nous avons tous, comme hommes, des estomacs qui demandent à consommer. (Rire général.)

Voix nombreuses : Concluez! concluez!

Le citoyen Pierre Leroux : On me demande une solution pratique. Comment voulez-vous que nous vous apportions des solutions pratiques, quand vous n'avez pas la signification scientifique? Il faudrait savoir d'abord pourquoi les capitaux ne se portent pas à l'agriculture; comment les terres sont grevées de 14 milliards! Quand les propriétaires sont si malheureux, comment le peuple ne le serait-il pas?

Il faut savoir comment se fait la production. Ceux qui ont parlé après moi n'entendent rien à la question. (Rire général.)

L'orateur dit que, dans l'état actuel de la société, la production repose exclusivement sur le luxe, richesse factice qui perd les empires. Il faut donc déplacer la question économique, établir la production sur l'échange des objets de nécessité, ce qui est le

seul moyen d'arriver au remède.

Je m'indigne quelquefois, dit-il, quand je vois ces projets de palais qu'on veut bâtir, de routes, de canaux à ouvrir! Ainsi, dernièrement, on vous a présenté un projet pour un canal dans la Sologne; eh bien! à qui profiteront ces travaux? A quelques propriétaires peut-être; mais au peuple, non. Ils auront pour résultat d'augmenter les chances de l'agio, le prix des propriétés. L'agriculture seule peut, en augmentant le nombre des consommateurs, répandre une prospérité égale. Nous ne sommes pas consommateurs; nous sommes producteurs : voilà ce qui nuit à l'agriculture. (Bruit.)

La séance est levée à six heures.

Nouvelles importantes d'Italie.

NAPLES, 13 juin. — La division Nunziante, débarquée à Pizzo, a été battue près de Monteleone, précisément dans un endroit nommé *Fondaco di Isipostolito*, où l'on avait tendu un piège. Nunziante, qui était à l'arrière-garde, s'est réfugié et retranché avec les débris de sa troupe dans une villa; mais, ayant été battu une seconde fois, il a été fait prisonnier et envoyé en cadeau aux Messinois. Reggio est en pleine insurrection; les troupes se sont retirées dans les châteaux de Reggio et de Scilla.

Les Siciliens sont débarqués en Calabre. Six provinces sont en pleine insurrection, savoir : les trois Calabres, la Basilicate et les deux Pouilles, ou Bari et Lecce.

Les Abruzzes ont aussi commencé l'insurrection. Là se trouvent le fameux Roméo et autres.

14 juin. — Aujourd'hui l'état de siège a été levé; mais hier, nous avons couru un grand danger. Le Bourbon, d'accord avec le secrétaire-général de la police, l'infâme Merenda, avait préparé une émeute de lazzaroni pour détruire la constitution et avoir prétexte de bombarder la ville. L'ambassadeur français a découvert la trame, et les lâches ministres ont eu cette fois le courage de protester contre ce projet infernal du roi.

Hier, après les nouvelles de Calabre, le roi, ayant appris l'insurrection de Salerne, où ses troupes ont été battues, a fait offrir :

- 1° La constitution de 1820;
- 2° La remise des forts entre les mains de la garde nationale, rappelée telle qu'elle était le 14 mai;
- 3° La reconstitution entière de la chambre des députés.

En attendant, le Bourbon a fait embarquer hier, sur le *Polyphème*, ses chevaux, ses équipages, etc.

Le prince D. Louis, son frère, celui qui avait fait fusiller au château les 27 prisonniers de la garde nationale, a quitté la ville pour toujours.

(Sémaphore.)

PRESSE LYONNAISE.

Le *Censeur* s'occupe du rachat des chemins de fer par l'Etat; il démontre l'utilité de cette mesure, et engage le gouvernement à la mettre au plus tôt à exécution, afin de faire cesser l'agiotage, qui cause une perturbation et une démoralisation telles, qu'un gouvernement honnête ne peut le tolérer.

Le *Courrier de Lyon*, après avoir annoncé à ses lecteurs que le citoyen Raspail sera le candidat du club Central, en remplacement du citoyen Loriet, propose à son tour une candidature digne de son ancienne réputation royaliste. Il faut que Lyon envoie à l'Assemblée, non pas Joinville, ni Napoléon, ni le petit Henri, mais... devinez? un *maréchal de France*. Que le *Courrier* nous dise après cela qu'il n'y a pas de réaction.

L'Union Nationale parle de la victoire des Autrichiens à Vicence d'un ton qui nous fait croire qu'elle en est joyeuse. En effet, si l'Autriche reprend le dessus, les jésuites commenceront à respirer, et l'Union sait combien il est à désirer que cette congrégation, qu'on ne veut plus nulle part, se rétablisse partout. L'Union dit un mot contre le projet de loi sur le divorce; sur ce point nous sommes d'accord. Nous voulons que nos enfants aiment leur père sans haïr leur mère, chose qui n'aurait pas lieu avec le divorce.

La Liberté se plaint, et avec raison, de ce que l'Assemblée nationale veut entraver, sinon abolir la liberté de la presse, en rétablissant le cautionnement des journaux. Nous espérons que le bon sens de la majorité l'emportera sur les exigences tracassières du parti réactionnaire, qui voudrait nous faire marcher à pas d'écrevisse et nous reporter aux beaux jours dont il rêve en vain le retour.

CHRONIQUE LOCALE.

Au citoyen rédacteur en chef du Peuple Souverain.

Lyon, le 20 juin 1848.

Citoyen,

Par esprit de liberté, vous avez donné sanction aux processions de la Fête-Dieu; mais, sachez-le bien, citoyen, l'exercice de la liberté ne doit être chose permise qu'autant qu'elle est utile et salutaire. Or, les processions n'étant que la consécration du fanatisme, de l'obéissance passive, il faut les proscrire jusqu'au jour où on vénéra le Dieu de la rédemption humanitaire et non celui d'une caste exploitant la crédulité publique.

Vous parlez également, citoyen rédacteur, d'activité de commerce pour obtenir un résultat d'argent; les principes ne peuvent et ne doivent jamais être mis à prix. Je le sais, en mettant en avant ce dire, vous avez été l'écho d'un bruit général, et vous avez été sous l'influence du moment; mais, sachez-le bien, ceux qui ont fait invoquer le *veau d'or*, sont les mêmes qui se disent chrétiens, sans pratiquer aucun précepte du Christ, parce qu'ils n'ont pas de foi; mais hypocrites, ils en-

plioient tous les moyens pour perpétuer leurs vieilles maximes.

Agréez mes fraternelles salutations.

Un de vos abonnés.

RUSES ÉLECTORALES.

Que répondra le citoyen Favrot à la lettre ci dessous? Au citoyen rédacteur du Peuple Souverain.

En réponse à ma lettre, le citoyen Favrot cherche à se couvrir de son manque de procédé en travestissant le fait que j'ai cité. Je lui dois une réponse, la voici:

Les deux affiches que le citoyen Favrot a arrachées portaient les noms des candidats du Club central, et elles ont été posées sur deux autres affiches qui indiquaient l'heure, le jour et l'endroit où devait se rendre les électeurs pour un vote préparatoire. afin de s'entendre sur les candidats à porter à la municipalité de la ville de Lyon. Ces affiches étaient datées du 11 juin, et les affiches arrachées par le citoyen Favrot, boulanger à Saint-Just, étaient datées du 15 courant; donc l'afficheur était en droit d'afficher sur d'anciens placards, et l'argument du citoyen Favrot n'est qu'une défaite; donc il a été signalé comme il le mérite; et sa conduite n'est pas digne d'un bon citoyen.

J'espère, citoyen, que vous voudrez bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro, et veuillez recevoir le salut fraternel de l'un de vos abonnés, lecteur assidu de votre journal démocratique.

J.-B.-L. CORCHOUX.

Lyon, 20 juin 1848.

Citoyen rédacteur,

Je voudrais bien que le Courrier de Lyon publiât mon arrêté avec tous ses considérants; dans son numéro de ce soir il ne cite qu'une partie du document.

Dans son numéro 5948, du 17 juin, il était question de mon renvoi par les habitants de Caluire. Le Courrier, ce soir, ne maintient ni ne dément le fait; il le qualifie seulement de mésaventure.... C'est moins mauvais.... Allons, Courrier, courez encore et vous apprendrez que la mésaventure n'est pas pour moi.

Je n'ai pas été renvoyé par les habitants de Caluire, mais invité à me retirer tantôt poliment, tantôt malhonnêtement, par quelques hommes qui, sans doute, vous ont remis votre premier article et désiraient se mettre à ma place; qui se sont posés comme représentant tous les habitants, mais que la majorité repoussera s'ils n'abandonnent pas leurs doctrines surannées et anti-républicaines.

J'ai donné volontairement, le 15 juin, ma démission, que mon supérieur n'a pas acceptée, mais que j'ai maintenue le 16, après avoir éclairé mes administrés sur les hommes et sur les choses, et après avoir acquis la douce satisfaction que si la révolution devait périr quelque part, elle resterait vivante à Caluire.

J'ai combattu les privilèges et l'aristocratie, dont la peur et les rapports erronés et exagérés ont trompé la religion de mon chef qui, un instant, m'a désapprouvé. Ma démission n'est pas un acte de faiblesse, mais de courage, et ma conduite tout entière comme maire provisoire de Caluire a été non seulement approuvée le 16 juin par la grande majorité du conseil municipal qui a insisté auprès de moi pour me faire retirer ma démission, mais ma conduite tout entière et le maintien de ma démission aux conditions posées ont été approuvés par l'assemblée fraternelle et démocratique qui a eu lieu le 17 juin dans la commune de Caluire.

Je rentre donc dans la vie privée avec la satisfaction intime d'avoir fait mon devoir comme homme et comme Français républicain. Je me retire avec tous les honneurs de la guerre et (ce qui m'est infiniment plus précieux) avec l'estime générale. Ma reconnaissance pour les témoignages que j'ai reçus ne finira qu'avec ma vie.

Je n'ai pas un ennemi. Si quelques hommes accusent encore mes idées, ils reconnaîtront bientôt, ces hommes, que je ne suis coupable que de les avoir trop aimés.

Je n'ai qu'un regret... c'est de n'avoir pu faire pour la commune tout le bien que je rêvais.

Maintenant, je ne donnerai pas d'autres détails sur l'incident de Caluire soulevé par le Courrier de Lyon. Je vais publier mes Mémoires; je raconterai ma vie politique et la petite part que j'ai prise aux événements de Lyon. Les événements de Caluire auront leur tour, et messieurs du Courrier ne perdront rien pour attendre.

Lyon, 18 juin 1848.

J. LENTILLON.

On se plaint du peu de travail qui se fait dans les chantiers nationaux; il est bon de savoir aussi que les arpenteurs, transformés en ingénieurs, méritent plutôt les reproches que les travailleurs. Ainsi nous pourrions citer le chantier près le Moulin-à-Vent, où les profils et les points de direction, qui auraient dû être placés huit jours après le commencement des travaux, ne l'ont été qu'un mois plus tard. Il est arrivé de là que le terrain a été creusé plus qu'il n'aurait dû l'être; à certains endroits même il a fallu reporter un mètre de terre. Il n'est pas étonnant dès lors que le travail n'avance pas, s'il faut, passer les trois quarts du temps à réparer les bévues des ingénieurs de circonstance.

— On nous met sous les yeux une prière qui se distribue dans les églises de Lyon. Nous en faisons un extrait, qui fera apprécier les tendances de ses auteurs.

Elle a pour titre :

« Prière très-efficace dans les circonstances présentes.

« Vous savez mieux que nous les maux qui nous menacent, l'état de douleur où la France est plongée par suite de ses crimes et par son endurcissement, qui est le comble de tous ses malheurs. Nous osons vous demander votre protection sur ce royaume qui vous

« fut autrefois si cher par les vertus de ses rois... »

Il est heureux que cette prière n'est destinée qu'aux vieilles bigotes et aux hommes qui leur ressemblent; sans quoi nous engagerions le citoyen procureur de la République à aviser.

— Nous apprenons de source certaine que le club central agit en ce moment la question de rendre ses séances publiques. Tout porte à croire que ce projet sera mis à exécution.

— Les candidats inscrits pour le concours d'admission à l'École spéciale militaire, sont prévenus que les compositions se feront à Lyon dans une des salles du lycée national, les mardi et mercredi 20 et 21 juin courant, de six heures du matin à midi, et de une heure et demie à quatre heures et demie du soir.

— Nous avons à déplorer trois suicides accomplis ou tentés dans la journée de vendredi.

Dans la soirée, un nommé Duclos s'est brûlé la cervelle à la Guillotière. On ignore la cause qui l'a porté à cet acte de désespoir.

Dans la rue Saint-André, à la Guillotière encore, à huit heures du soir, un nommé André Jacquier s'est tiré un coup de pistolet dans la gorge. La balle, après avoir traversé la mâchoire inférieure, est venue sortir au milieu de la joue gauche.

La blessure faite par ce coup de feu est de la dimension d'une pièce de 5 fr.; on espère pourtant sauver ce malheureux, dont on attribue le désespoir à la misère.

Un jeune homme de Perrache, paraissant atteint d'aliénation mentale, s'est frappé de plusieurs coups de couteau dans le côté gauche de la poitrine; heureusement les blessures ne sont pas dangereuses.

— On assure qu'un banquet à vingt-cinq centimes s'organise à Lyon, et qu'il aura lieu sur les hauteurs de Montessuy, près de Caluire; on porte déjà le nombre des convives de 15 à 20,000. (La Liberté.)

Départements

Bayonne, 13 juin 1848.

UN NOUVEL ENFANT DU MIRACLE.

N'en déplaise à l'ex duc de Montpensier et autres prétendants, il va naître, il va naître bientôt un successeur direct à la couronne d'Espagne. Jusqu'ici, comme vous le savez, la reine Isabelle avait été réputée stérile. Cependant, chose étonnante et imprévue! il n'est bruit dans ce moment à Bayonne que de la grossesse d'Isabelle, dont on vient de recevoir, dit-on, la nouvelle officielle.

Mais, direz-vous avec l'illustre chansonnier, en faisant allusion à une autre princesse dont on ne contestait pas les vertus prolifiques :

« Qui de la rendre mère
Conçut l'heureux projet
Et fit dans cette affaire
Un tour de gobelet. »

Je vous répondrais que l'adroite et rusée Christine, qui est à bout d'expédients, est bien capable d'avoir inventé ce nouveau stratagème à la barbe de notre ambassadeur et à la stupéfaction du roi d'Espagne, et que l'on n'y verra que du feu si l'on n'y prend garde.

Agréez, etc. (Le Constituant.)

— On écrit de Rochefort, 10 juin :
« La candidature de Louis Bonaparte a été tout-à-fait

improvisée. La veille de l'élection, une trentaine d'émisaires sont arrivés distribuant des listes imprimées portant le nom du prince, et affichant sa candidature jusque dans les plus petits centres de population.

« A tous ces moyens de propagande, on a ajouté verbalement que Louis Bonaparte, arrivant à l'assemblée nationale, ferait abolir le décret qui a déclaré l'impôt des 45 centimes. »

NOUVELLES DIVERSES.

— On annonce que le service de l'administration des ports et chaussées va être organisé militairement. Les ingénieurs, les conducteurs et les autres employés du même genre seront astreints à porter un uniforme.

— On lit dans le Journal de Toulouse :

Un arrêté du préfet de la Haute Garonne interdit à Toulouse les processions jusqu'à nouvel ordre.

— Il paraît certain que le citoyen Cazavert est nommé préfet de la Haute-Garonne.

UNE BROCHURE DE M. GUIZOT.

M. Guizot a fait circuler dans les salons de l'aristocratie anglaise une brochure qu'il destine à l'impression. L'ancien président du conseil ferait entendre contre l'ex-roi les plaintes les plus vives; il accuserait le double jeu que Louis-Philippe aurait joué dans les journées de février et qui aurait perdu la royauté.

D'après le récit de M. Guizot, le chef de la famille d'Orléans aurait accepté la démission des ministres du 29 octobre et confié, sous la pression des événements qui se succédaient, la direction des affaires à M. Molé, sans que cependant la nomination de celui-ci ait été signée. Le pouvoir aurait ainsi présenté un interregne qui expliquerait la confusion des ordres donnés.

Louis-Philippe se serait ainsi pourvu d'une sorte de dictature qui devait lui permettre, selon l'issue de la lutte engagée, d'utiliser le concours de M. Molé, ou de conserver MM. Guizot et Duchâtel.

Le Directeur-Gérant, FAURÈS

ANNONCES.

DAGUERRETYPE ARTISTIQUE

M. ADRIEN BERTRAND, ci-devant aux Terreaux, actuellement
Quai de Saône (ci-devant quai d'Orléans), 39.
Dans l'appartement au 1er étage,

PORTRAITS

PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ SPÉCIAL, SANS MIROITÉ.

Epreuves de choix et signées.

QUELQUE TEMPS QU'IL FASSE, de neuf heures matin à cinq heures du soir.

LYON.—IMPRIMERIE DE MOUGIN-BUSAND,
aux halles de la Grenette.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34 (à l'entresol), à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCQ a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aérien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres, de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs affreuses conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles tout s'évanouit en peu de temps, dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager sont complètement guéris.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : vieilles gouttières.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCQ une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

N'oublions pas que les enflures de goutte sont souvent dissoutes en cinq à six jours.

la lèpre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non-seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.